

## **EXCLUSION de certains Agents au SPIP de VALENCIENNES :**

### **MALADRESSE ou HARCELEMENT ???**

Depuis quelques mois, le fonctionnement interne de l'antenne SPIP de Valenciennes évolue de façon étrange.

En effet, les informations ne passent pas en réunion de service mais sont distillées au compte goutte à une partie de l'équipe. Les autres CPIP n'ont pas accès officiellement aux informations concernant le fonctionnement de l'équipe.

Dernier exemple en date : une CPI « radicalisation » prévue le 08.03.2017. Ont été informés, bien sûr les CPIP suivant des personnes concernées par cette CPI et quelques autres agents choisis par le DPIP. Suite à une réunion avec le binôme de la DISP, l'ensemble du SPIP avait appris officiellement qu'une CPIP était prévue sans pour autant connaître ni la date ni les participants.

Le même DPIP a été interpellé le 03.03.2017, suite à la réunion avec le binôme, par un CPIP par mail transmis à l'ensemble de l'équipe : « Lors de la réunion de présentation du binôme "radicalisation" de la DISP, a été annoncée par ce binôme qu'une CPI radicalisation était prévue à Valenciennes. Tous les CPIP de l'antenne sont susceptibles d'être confrontés à des suivis soit condamnés pour des "actes de terrorisme" soit suspectés de radicalisation ou repérés lors de nos entretiens comme pouvant être en voie de radicalisation.

Cette CPI est-elle ouverte à l'ensemble des CPIP et dans ce cas, quand a-t-elle lieu? »

**Le 07.03.2017 après-midi le DPIP diffuse par mail à l'ensemble des personnels de l'antenne les dates des prochaines CPI dont celle du 08.03.2017 ! et propose aux personnes intéressées de s'inscrire !!!**

Un groupe de travail sur la prise en charge des personnes radicalisées a été créé en même temps que la CPI radicalisation, seuls quelques privilégiés sont invités à y participer.

Et les exemples de ce type sont nombreux !

#### **Certains CPIP ne seraient-ils pas compétents ou poseraient-ils trop de questions ?**

La CGT demande un fonctionnement dans la transparence : les mêmes informations doivent être diffusées en même temps à l'ensemble des membres de l'équipe.

Les CPIP ont un emploi du temps avec des rendez-vous fixés plusieurs semaines auparavant et ne peuvent pas se libérer du jour au lendemain !

**TRANSPARENCE , ORGANISATION et EGALITE DE TRAITEMENT entre les agents sont indispensables au bon fonctionnement de l'antenne SPIP de Valenciennes !**